

Logo de l'entreprise

Adresse de la CPP compétente

Lieu et date

Communication concernant la non-promotion

Mesdames, Messieurs,

En application de l'art. 42 al. 1 CN en lien avec l'art. 44 CN, il a été décidé que les travailleurs suivants ne sont/n'est pas promus et resteront/restera dès lors dans la classe de salaire C:

Prénom / nom	Date de la qualification

Par la présente communication relative à la non-promotion des/du travailleurs susmentionnés, nous remplissons notre devoir d'information à la commission professionnelle paritaire compétente, conformément à l'art. 42 al. 1 CN.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Prénom, nom
Fonction